

Fiche technique de l'exposition

« L'Union européenne. Pourquoi ? Comment ? »

Descriptif : Cette ressource présente de manière globale le projet européen, son objectif, ses ambitions et les enjeux de demain : solidarité économique, développement social et durable, politique extérieure, budget... Ce document permet d'appréhender rapidement et de manière synthétique les principales caractéristiques et perspectives de l'Union européenne.

Contenu des panneaux: Union européenne : Pourquoi ? Comment ? – Un espace de paix – Un espace de solidarité économique – Un développement social et territorial – De grands projets communs – Un rayonnement mondial – Une souveraineté partagée – Des institutions démocratiques – Un budget restreint tourné vers l'action – Bien plus que Bruxelles – D'autres structures qui font l'Europe – Une Union à construire avec vous

Composition	12 bâches PVC avec œillets / 60cm * 83cm
Supports disponibles	NON
Année	2012 / 2014

L'UNION EUROPÉENNE POURQUOI ? COMMENT ?



Le saviez-vous ?

Les douze étoiles du drapeau européen ne représentent pas des pays, le nombre douze et la forme circulaire symbolisant la perfection, la plénitude et l'harmonie.

L'Union européenne est probablement le projet politique le plus ambitieux de notre temps.

Pourquoi ?

Parce qu'après des millénaires de guerres fratricides, le projet européen a fait de l'Europe, enfin, un espace de paix. Une paix fondée sur la solidarité économique, un développement social et territorial durable et de grands projets communs, donnant un rayonnement mondial à notre Union.

Comment ?

En fondant l'Union sur un principe simple et révolutionnaire : la souveraineté partagée. Avec des institutions démocratiques, un budget restreint tourné vers l'action, une présence répartie sur le territoire européen – bien plus que Bruxelles – et une coopération étroite avec d'autres organisations paneuropéennes. Et en continuant de construire l'Union avec vous.

Dans cette exposition, nous vous invitons à découvrir l'Union européenne à travers ces grands objectifs et principes de fonctionnement.

Avec un espoir : vous donner envie de participer, comme citoyens actifs, au projet européen !



Exposition réalisée par la Représentation régionale de la Commission européenne en France et le Bureau d'information du Parlement européen à Marseille.

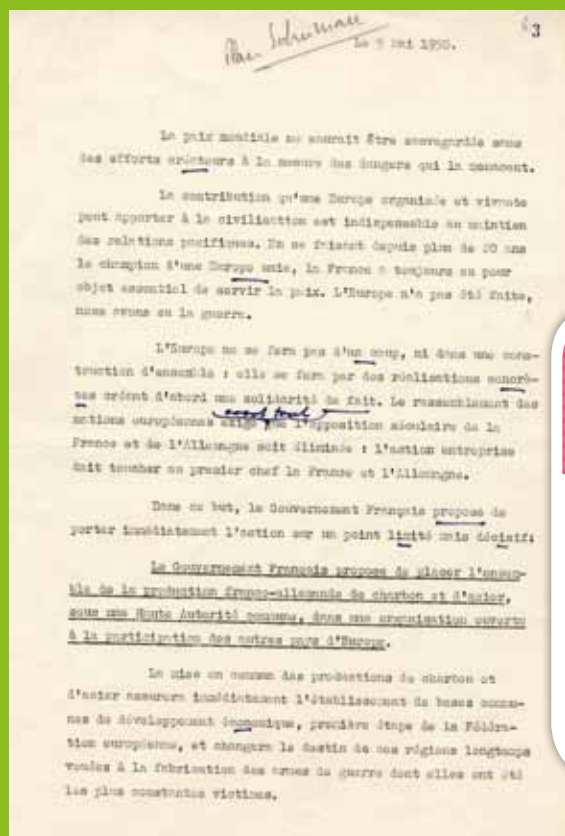


PARLEMENT EUROPÉEN
Bureau d'information à Marseille



Commission
européenne

UN ESPACE DE PAIX



Déclaration officielle du gouvernement français, corrigée de la main de Robert Schuman, 9 mai 1950.

1950 : rendre la guerre impossible

9 mai 1950 : inspiré par Jean Monnet, Robert Schuman, ministre français des affaires étrangères, propose une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Ces industries lourdes, bases de l'armement, sont placées sous une autorité commune. Ainsi, les pays membres de la CECA ne pourront plus s'armer les uns contre les autres.

Six pays adhèrent à cette première Communauté : France et Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas.

La journée de l'Europe

Elle est célébrée chaque année le 9 mai, en mémoire de cette initiative.

Le saviez-vous ?

Le Parlement européen décerne annuellement le Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit.

L'Union européenne est née de l'horreur laissée par deux guerres mondiales. Depuis 1950, le projet européen a atteint son but principal : la paix.

Citoyens, citoyennes de l'Union

Depuis 1993, la citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale. Elle donne le droit de circuler librement dans tous les pays membres, de s'y installer, travailler et étudier, voter et être candidat aux élections municipales et aux élections au Parlement européen. En dehors de l'Union européenne, elle donne droit à la protection consulaire de tous les pays de l'Union.

Des valeurs communes

Les pays fondateurs veulent créer «une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens». Il est clair que ceci prendra du temps, mais l'objectif est une union politique fondée sur des valeurs communes.

Aujourd'hui, ces valeurs sont énoncées dans le Traité sur l'Union européenne et tous les pays de l'Union s'engagent à les respecter sous peine de sanctions :

«L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités (...) dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes».

Ces valeurs sont précisées dans les 54 articles de la **Charte des droits fondamentaux** de l'Union européenne.

Les adhésions à l'Union européenne

Tout pays européen qui partage les valeurs de l'Union peut demander à la rejoindre.

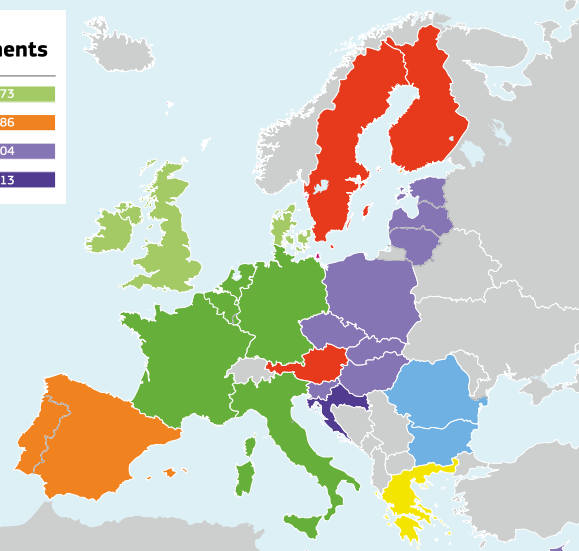
Ainsi, après avoir renversé les dictatures qui les gouvernaient, les peuples de Grèce (1981) d'Espagne et du Portugal (1986) puis les pays de l'Europe centrale et orientale (2004-2007) ont choisi de rejoindre l'Union européenne.

Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark (1973) puis la Suède, la Finlande et l'Autriche (1996) ont aussi rejoint l'Union.

Le 1er juillet 2013, c'est au tour de la Croatie de devenir le 28^{ème} État de l'Union.

Les élargissements

1957	1973
1981	1986
1995	2004
2007	2013



L'Union européenne
pourquoi ? comment ?



UN ESPACE DE SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE



La construction européenne a débuté par les questions économiques. Il fallait commencer par «des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait».
(déclaration Schuman)

Un marché unique européen

Le traité de Rome, en 1957, lance le projet d'un «marché commun» où les échanges économiques se font librement.

Dès 1968, **l'union douanière** abolit les droits de douane à l'intérieur de la Communauté et soumet les importations de l'extérieur à un tarif douanier commun. Mais il reste encore de nombreux obstacles aux échanges.

Dans les années 1980, les pays européens relancent le projet et s'engagent à assurer effectivement la liberté de circulation des personnes (notamment les travailleurs), des marchandises, des services et des capitaux. Avec ces **quatre libertés**, on peut parler d'un véritable «marché unique».

Échanges et cohésion

Le marché unique a créé d'innombrables **liens** entre les pays européens. C'est **le plus grand marché mondial**, il offre un espace de croissance et d'interaction exceptionnel aux 21 millions d'entreprises européennes. Le commerce entre les pays de l'Union représente plus de 20% du PIB européen, soit deux fois plus qu'avec le reste du monde.

Pour assurer la cohésion de cet espace, l'Union européenne aide financièrement toutes les régions à développer leur potentiel économique. Ce sont les **fonds régionaux européens**.



L'Europe ultralibérale ?

Non. Le marché unique, c'est d'abord un espace de régulation, avec des **normes de protection** élevées pour la santé et la sécurité des travailleurs et des consommateurs, ainsi que pour l'environnement ; et des règles de concurrence équitables, avec des exceptions pour les **services publics**.

L'Union économique et monétaire : la monnaie...

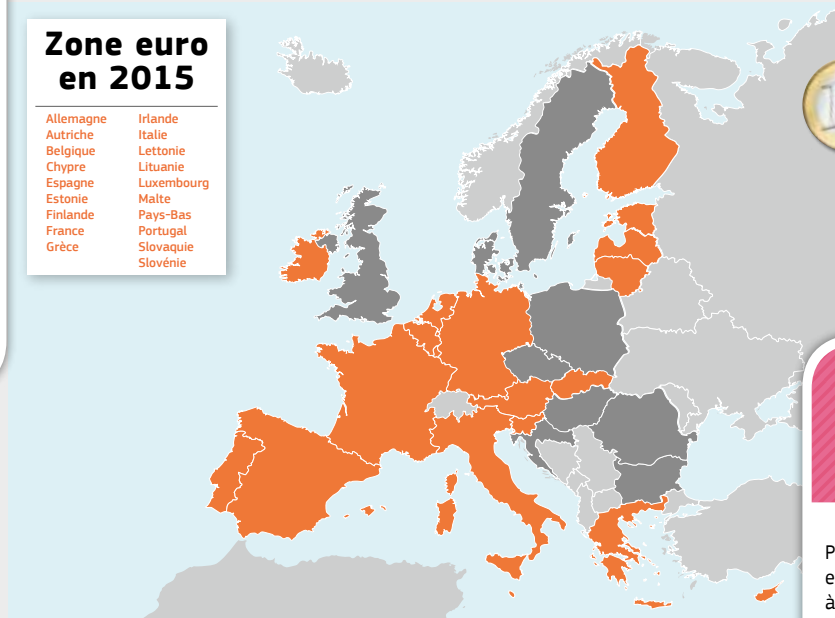
Elle a été décidée par **le traité de Maastricht**, ratifié en France par référendum en 1992.

L'euro a été introduit en 1999 sur les marchés financiers et en 2002 sous forme de pièces et billets. C'est aujourd'hui la monnaie de dix-neuf pays de l'Union, gérée par la Banque Centrale européenne.

L'euro **est une monnaie de référence** au niveau mondial. Une grande partie des transactions internationales se font désormais en euros, ce qui libère les pays de la zone euro des fluctuations des autres monnaies et en particulier du dollar américain.

Zone euro en 2015

Allemagne	Irlande
Autriche	Italie
Belgique	Lettonie
Chypre	Lituanie
Espagne	Luxembourg
Estonie	Malte
Finlande	Pays-Bas
France	Portugal
Grèce	Slovaquie
	Slovénie



Un service européen de l'emploi

EURES, le service européen de l'emploi, vous informe sur l'emploi, les conditions de travail et de vie dans tous les pays de l'Union européenne avec un réseau de plus de 1000 conseillers et un site Internet qui contient plus d'un million d'offres d'emploi : <http://ec.europa.eu/eures>.



Le saviez-vous ?

L'instabilité des monnaies nationales avait un coût important pour les échanges. De plus, les problèmes tels que crises monétaires, hyperinflation, envolée des taux d'intérêt étaient fréquents, avec un coût très élevé pour les économies nationales.

... et l'économie

Partager une monnaie nécessite **une convergence économique** entre les pays. C'est pourquoi les pays de la zone euro se sont engagés à coordonner leurs politiques économiques et à une gestion saine de leurs budgets publics.

L'Union européenne a mis en place des outils de **solidarité en cas de crise**. C'est la fonction du Mécanisme européen de stabilité, créé en réponse à la crise grecque.

L'Union européenne
pourquoi ? comment ?



PARLEMENT EUROPÉEN
Bureau d'information à Marseille



UN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL DURABLE

La solidarité

La politique européenne de cohésion a été développée progressivement, avec un grand essor dans les années 1980 pour que la relance du «marché unique» profite à tous les Européens. L'Union y consacre environ **50 milliards d'euros par an**.

- Le **Fonds social européen** aide des millions d'Européens à se former et trouver ou retrouver un emploi. Il aide aussi à l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté. Plus de 15 millions de personnes en bénéficient chaque année.
- Le **Fonds européen de développement régional** soutient d'abord les régions moins favorisées, comme les régions d'outre-mer françaises. Mais toutes les régions en bénéficient, en France à hauteur d'1,4 milliard d'euros par an.
- Enfin, le **Fonds de cohésion** aide les pays de l'Union en retard de développement.

Toutes ces actions sont menées en **partenariat** avec les acteurs locaux.

La construction européenne vise «l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi» et un «développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées» (préambule du traité de Rome, 1957). Ceci passe par des politiques communes. En voici trois grands exemples.



L'agriculture et la pêche

Instaurée dès le traité de Rome, la **politique agricole commune** doit assurer **la sécurité alimentaire des Européens** et garantir un niveau de vie équitable aux agriculteurs.

Les moyens ont été largement mis en commun, avec un budget de plus de 54 milliards d'euros par an. En France, le budget européen fournit **80% des aides publiques** à l'agriculture et aux territoires ruraux.

Ce budget comprend deux volets : des aides directes aux revenus des agriculteurs et des subventions pour le développement des territoires ruraux. De nos jours, l'Union européenne oriente de plus en plus ces moyens pour promouvoir des **usages agricoles respectueux de l'environnement**.

La politique commune de la pêche vise à assurer des activités de pêche et d'aquaculture durables sur les plans environnemental, économique et social. Ainsi, l'Union européenne fixe des quotas de pêche pour assurer l'équilibre des stocks de poisson et elle intervient pour assurer un niveau de vie équitable aux pêcheurs. Elle dispose d'un budget de 84 millions d'euros par an.

L'environnement

Depuis les années 1970, l'Europe s'est dotée de moyens législatifs et financiers pour assurer un développement respectueux de l'environnement. Elle est ainsi souvent **la région la plus avancée du monde** dans ce domaine. Ce qui contribue à la qualité de vie des Européens, mais aussi à la croissance de secteurs économiques d'avenir car les normes environnementales stimulent l'innovation et l'esprit d'entreprise.

Voici quelques exemples de **l'action législative** de l'Union : les 27 000 sites du réseau Natura 2000 pour protéger la biodiversité ; les directives sur la qualité de l'air et de l'eau et sur le bruit ; les normes sur la pollution des véhicules, l'utilisation des substances chimiques, le traitement et le recyclage des déchets ; etc.

Au plan financier, le **programme «Life»** soutient des projets environnementaux dans toute l'Union.



Le saviez-vous ?

L'Union a aussi créé un **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** pour soutenir la réinsertion de travailleurs licenciés dans des secteurs exposés à la mondialisation. Et un **Fonds de solidarité** pour les régions sinistrées par des catastrophes naturelles, comme en France les tempêtes Klaus en 2009 et Xynthia en 2010.



L'Europe à l'avant-garde

Dans les Sommets de la Terre et les Conférences mondiales sur le climat, l'Union européenne négocie pour la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement dans le monde.

L'Union européenne
pourquoi ? comment ?



PARLEMENT EUROPÉEN
Bureau d'information à Marseille



Commission
européenne

DE GRANDS PROJETS COMMUNS



L'Europe est un grand espace où les opportunités peuvent être démultipliées pour les acteurs économiques et pour les citoyens. De grands projets communs ont été lancés pour en tirer parti.

Les réseaux transeuropéens

Il s'agit de créer des réseaux de transport, d'énergie et d'information intégrés à l'échelle de l'Union, notamment avec le nouvel instrument pour les interconnexions en Europe.

Pour **les transports**, les efforts se concentrent sur un «réseau central» qui accélérera considérablement les transports de personnes et de fret à travers l'Europe. Ce réseau sera multimodal, c'est-à-dire avec des interconnexions fluides entre route, rail, fleuves, aéroports et ports maritimes.

Pour **l'énergie**, les objectifs sont d'interconnecter les réseaux de gaz et d'électricité pour assurer la sécurité énergétique des Européens, mais aussi de relier aux réseaux les nouvelles sources d'énergie renouvelable.

Quant aux **réseaux numériques**, l'objectif est que, d'ici 2030, les Européens bénéficient tous de transmissions à haut ou très haut débit (au moins 30 mégabits/s).

x



La recherche et l'innovation

Il serait absurde d'arrêter le progrès aux frontières. Pourtant, les systèmes de recherche et d'innovation se sont construits sur des bases nationales.

Pour les dépasser, l'Union a décidé de créer **un espace européen de la recherche** où les chercheurs, les connaissances et les technologies circulent librement.

L'Union a aussi mis en place **le plus grand programme de recherche et d'innovation du monde**. Elle y investit environ 10 milliards d'euros par an. Ce programme, intitulé Horizon 2020, soutient et fait coopérer les meilleurs chercheurs européens pour répondre aux grands défis de notre temps. Il stimule l'innovation pour les entreprises et pour répondre aux besoins de notre société.



Une politique d'investissement commune

La Banque européenne d'investissement (BEI) est la banque de l'Union européenne. Avec plus de 70 milliards d'euros de prêts annuels depuis la crise, c'est la plus grande institution financière multilatérale du monde.

Avec des prêts mais aussi des garanties, du capital-risque, de la microfinance, elle se concentre sur quatre priorités : l'innovation, le financement des PME, l'action pour le climat et les infrastructures stratégiques pour l'Europe.

Ainsi, la BEI joue un rôle majeur pour relancer les investissements et l'économie européenne. C'est pourquoi les États membres de l'UE ont augmenté son capital pour lui permettre d'accroître encore son action.

L'éducation et la jeunesse

L'Union construit un véritable espace européen pour l'enseignement supérieur et plus largement pour la jeunesse, afin **d'ouvrir l'horizon des jeunes** au-delà des frontières nationales.

Avec le **processus de Bologne**, les pays européens rapprochent les cursus universitaires, afin que les formations soient mutuellement reconnues.

Depuis 1987, le programme Erasmus, aujourd'hui **Erasmus Plus**, a permis à plus de **2 millions d'étudiants** de faire des études ou un stage dans un autre pays : un atout exceptionnel pour leur avenir. L'Union développe aussi les échanges entre les établissements scolaires, les enseignants et les formateurs de pays différents. Enfin, l'Union soutient les échanges entre les jeunes, par exemple avec le **service volontaire européen** qui permet chaque année à près de 7 000 jeunes de faire un volontariat dans un autre pays.

x



L'Union européenne
pourquoi ? comment ?



PARLEMENT EUROPÉEN
Bureau d'information à Marseille



UN RAYONNEMENT MONDIAL

Face aux autres grandes puissances mondiales, mais aussi pour s'attaquer aux grands défis mondiaux comme le changement climatique et la pauvreté, l'Europe est d'autant plus forte qu'elle est unie.

Le commerce extérieur, une force pour l'Europe

Dès 1957, les pays européens ont décidé d'unir leur politique commerciale. Aujourd'hui, l'Union est **la première puissance commerciale** du monde, devant les États-Unis et la Chine. 13 % du PIB de l'Union viennent de ses exportations. 20 % de ses emplois dépendent du commerce mondial.

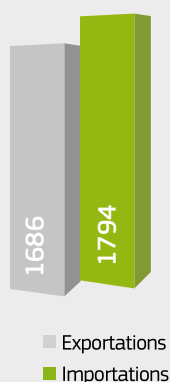
Bientôt, 90 % de la croissance mondiale se fera hors d'Europe, particulièrement dans les pays émergents. Pour garantir **l'accès aux marchés mondiaux**, l'Union participe à l'organisation mondiale du commerce (OMC) et négocie des accords avec ses grands partenaires.

Dans les négociations internationales, l'Union vise notamment à assurer le respect de la **propriété intellectuelle**, par exemple les brevets, les marques ou les appellations géographiques protégées.

Un autre grand sujet est **l'accès aux marchés publics**. La Commission européenne propose que, à l'avenir, l'ouverture des marchés publics dans l'Union puisse être conditionnée à l'ouverture réciproque des marchés des autres pays.

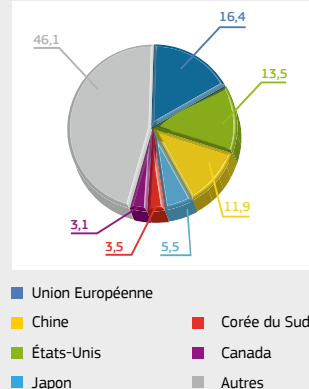
Exportations et importations de l'Union européenne en 2012 (en milliards d'euro)

Source : Eurostat



Parts du commerce mondial de biens et services en 2012 (en %)

Source : Eurostat



Le saviez-vous ?

L'Union se protège contre la **concurrence déloyale** en imposant des taxes «anti-dumping» et «anti-subsventions». Des mesures de sauvegarde sont aussi possibles en cas de difficultés graves et soudaines dans un secteur.

En première ligne pour l'aide humanitaire et l'aide au développement

La solidarité fait partie des valeurs fondamentales que l'Union européenne pratique et promeut dans le monde entier. Elle est fortement engagée pour progresser vers les **objectifs du millénaire** fixés par les Nations Unies.

L'Europe est ainsi le premier fournisseur **d'aide au développement** avec plus de 55% de l'aide mondiale (Union et pays membres combinés). La Commission européenne fournit près de 10 milliards d'euros d'aide chaque année.

En cas de **crise humanitaire**, l'Europe est également le premier pourvoyeur mondial d'aide humanitaire et de protection civile. Avec un budget d'environ un milliard d'euros, l'Union aide ainsi 150 millions de personnes en détresse chaque année.

Enfin, un nouvel **Instrument pour la démocratie et les droits de l'homme**, permet d'aider directement, partout dans le monde, ceux qui risquent leur vie pour ces valeurs.

Un partenariat renforcé avec nos voisins

Le «**printemps arabe**», en 2011, puis les événements en **Ukraine** ont souligné l'importance des relations avec nos pays voisins. L'Union européenne s'est immédiatement engagée pour aider les peuples concernés. Elle a aussi renforcé substantiellement son partenariat avec ces pays, en s'appuyant sur la « politique européenne de voisinage » qu'elle mène depuis 2004.

Cette politique a pour but de rapprocher l'Europe et ses voisins, dans leur intérêt mutuel, pour promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. Un nouveau principe y a été intégré en 2011 : « plus d'aide pour plus de démocratie ».



L'Union pour la Méditerranée

Elle regroupe l'Union européenne et tous les pays riverains de la Méditerranée et promeut des projets concrets notamment pour l'enseignement supérieur, la dépollution maritime, les «autoroutes de la mer» et l'énergie solaire. Le Parlement européen est représenté au sein de son Assemblée parlementaire.

Un service diplomatique européen

Le service européen d'action extérieure est un corps diplomatique européen. Il est composé de diplomates européens et nationaux, qui représentent l'Union et défendent ses intérêts dans plus de 130 pays.

L'Union européenne pourquoi ? comment ?



PARLEMENT EUROPÉEN
Bureau d'information à Marseille



UNE SOUVERAINETÉ PARTAGÉE

Les débats sur la nature «fédérale» de l'Union européenne n'ont jamais été tranchés. Mais toute la construction européenne repose sur un principe clair : les peuples européens décident de mettre en commun et d'exercer ensemble une partie de leur souveraineté.



Une loi fondamentale : les traités européens

L'Union européenne est fondée sur des traités internationaux, ratifiés par l'ensemble des pays membres par référendum ou par le vote des parlements nationaux. Leur autorité est supérieure à celle du droit national. Notamment :

En 1957, le **traité de Rome** institue la Communauté économique européenne (CEE).

En 1986, l'**Acte unique européen** relance la réalisation du marché unique.

En 1992, le **traité de Maastricht** institue l'Union européenne, prévoit une monnaie unique, une politique étrangère et de sécurité commune et une coopération policière et judiciaire.

En 2001, le **traité de Nice** modifie les modalités de prise de décision, en vue de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale.

En 2007, le **traité de Lisbonne** reprend les principaux aspects institutionnels du projet de constitution avorté suite au référendum négatif de la France en 2005. A la différence du projet de constitution, il se limite au fonctionnement des institutions et, surtout, il ne s'érige pas en «Constitution pour l'Europe».



Peut-on sortir de l'Union européenne ?

Oui. Le traité de Lisbonne a introduit cette possibilité : «tout État membre peut décider de se retirer de l'Union».

Un partage des compétences entre l'Union européenne et les États

Les traités délimitent les compétences de l'Union, avec trois catégories :

- **Compétences exclusives** où seule l'Union peut prendre des initiatives : union douanière, concurrence, politique monétaire, politique commerciale, conservation des ressources halieutiques.
- **Compétences partagées** entre l'Union et les États : par exemple le marché intérieur, la cohésion, l'agriculture et la pêche, l'environnement, la sécurité et la justice, les transports et l'énergie.
- **Compétences d'appui** où l'Union n'agit que pour compléter les actions nationales : par exemple l'éducation, le sport, la culture, le tourisme et l'industrie.

Le plus près possible des citoyens

L'Union n'agit que si c'est plus efficace qu'au niveau national, régional ou local, les décisions devant être prises le plus près possible des citoyens. C'est le principe de subsidiarité.

Les **parlements nationaux** sont chargés de vérifier son respect.

Une «méthode communautaire», garante de l'intérêt commun

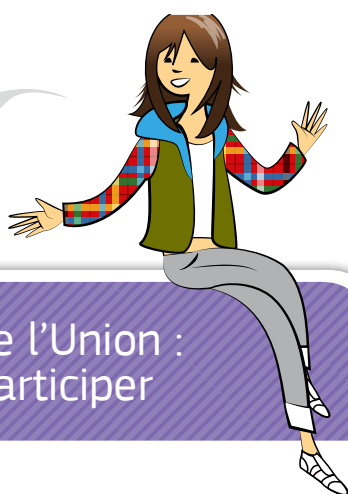
Si les décisions sont «**intergouvernementales**», c'est-à-dire prises à l'unanimité, toute action risque d'être bloquée ou dénaturée selon les intérêts individuels des gouvernements. C'est pourquoi la «**méthode communautaire**» prévoit des garanties pour faire prévaloir l'intérêt commun :

- 1) Les **propositions** d'action sont faites par une institution indépendante des gouvernements, chargée de dégager l'intérêt commun. C'est la Commission européenne.
- 2) Les **décisions** sont prises à la **majorité qualifiée** : 55% des États représentant 65% de la population de l'Union. C'est le mode de décision normal du Conseil de l'Union européenne, qui réunit tous les ministres nationaux.
- 3) Les décisions sont prises conjointement avec **une assemblée élue directement** par les Européens pour les représenter. C'est le Parlement européen dont les pouvoirs n'ont cessé de croître et qui co-décide désormais à égalité avec le Conseil.

L'Union européenne
pourquoi ? comment ?

DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Loin d'être une «bureaucratie», les institutions de l'Union sont démocratiques et rendent des comptes aux citoyens.



Citoyens de l'Union : élire et participer

Les citoyens de l'Union :

- élisent les chefs d'État ou de gouvernement qui composent le **Conseil européen** ;
- élisent les membres du **Parlement européen** ;
- élisent les membres des **parlements nationaux** qui contrôlent la subsidiarité ;
- participent aux consultations de la **Commission européenne**, directement ou par l'intermédiaire des organisations de la société civile ;
- proposent des initiatives législatives avec la nouvelle «**initiative citoyenne européenne**» ;
- peuvent saisir le **médiateur européen** et la **Cour de justice** de l'Union européenne ;
- peuvent adresser une pétition au **Parlement européen**.

Conseil européen : définir les priorités

Le **Conseil européen** définit les **orientations** et les **priorités politiques générales** de l'Union. Il est composé des chefs d'État et de gouvernement ainsi que du président de la Commission. Il élit son propre président.



Coopération renforcée pour aller plus vite et plus loin

Si les 28 États membres ne parviennent pas à s'accorder, les traités européens permettent de mettre en place une « coopération renforcée » entre ceux qui veulent avancer ensemble. La coopération doit réunir au moins neuf pays et rester ouverte à ceux qui voudraient la rejoindre ultérieurement. Cette possibilité a été utilisée pour la première fois en 2010, pour faciliter le règlement des divorces transfrontaliers.

Parlement européen et Conseil de l'Union européenne : légiférer

Les pouvoirs législatif et budgétaire, c'est-à-dire le vote des lois et du budget de l'Union, sont exercés conjointement par le Parlement européen et par le Conseil.

Le **Parlement européen** réunit 751 députés, dont 74 élus en France. Ils ne siègent pas par pays mais selon leur affiliation politique.

Le **Conseil** réunit les gouvernements, représentés par les ministres compétents selon les sujets qu'il examine.

Qui conseille les institutions de l'Union ?

- le Comité économique et social européen qui réunit les représentants des employeurs, des employés et de la société civile de tous les pays de l'Union ;
- le Comité des régions qui réunit des élus régionaux et locaux de toute l'Union.

Commission européenne : proposer dans l'intérêt commun

La **Commission européenne** défend l'intérêt général de l'Union. Pour cela, elle **propose** les initiatives appropriées au Parlement européen et au Conseil, qui décident. Avant de faire des propositions, la Commission conduit toujours des consultations publiques.

La Commission vérifie aussi la bonne application du droit européen, exécute le budget de l'Union et gère ses programmes. Elle est composée de 28 Commissaires (un par État membre) qui s'engagent à agir indépendamment des États et des intérêts particuliers.

Tous les cinq ans, le choix des urnes

Tous les cinq ans (2009, 2014, 2019...) les citoyens de l'Union élisent leurs représentants au **Parlement européen**.

La **Commission européenne** est alors aussi renouvelée. Le nouveau Parlement élit le président de la Commission après proposition du Conseil européen. Puis il auditionne chacun des autres Commissaires, proposés par le Conseil, avant d'approuver ou rejeter collectivement la nouvelle Commission. Celle-ci reste responsable devant le Parlement qui peut la démettre à tout moment.

Quant au **Conseil européen** et au **Conseil de l'Union**, leur composition évolue en permanence en fonction des élections nationales et des changements de gouvernements qui en résultent.

Ainsi, la composition des institutions de l'Union reflète toujours le choix des citoyens.

L'Union européenne
pourquoi ? comment ?

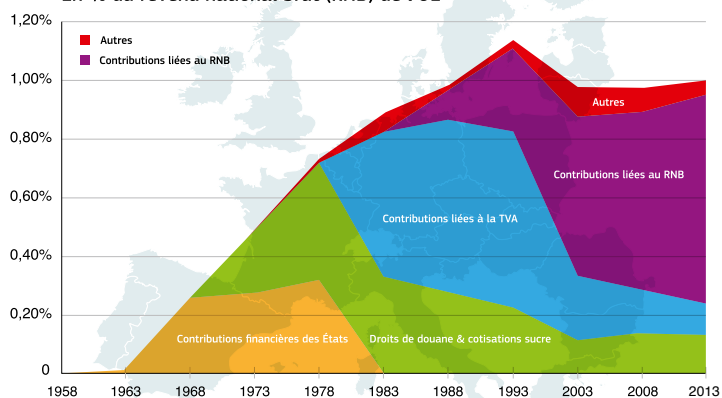


PARLEMENT EUROPÉEN
Bureau d'information à Marseille



UN BUDGET TOURNÉ VERS L'ACTION

Évolution des recettes de l'UE 1958-2013 En % du revenu national brut (RNB) de l'UE



D'où vient l'argent de l'Union ?

Des recettes majeures ont longtemps été les **droits de douane** perçus sur les importations du reste du monde. Ils représentent encore 12% du budget de l'Union. Mais 87% viennent aujourd'hui de **contributions des États membres** calculées en fonction de leur «revenu national brut» et, pour une petite part, en fonction des revenus de la TVA. Enfin, 1% vient de sources diverses, comme les **amendes** des entreprises condamnées pour des pratiques anti-concurrentielles ou les **impôts** payés par les fonctionnaires européens.

Le budget de l'Union ne représente qu'une très petite partie des dépenses publiques en Europe : 150 milliards d'euros, soit 1% du PIB environ. Comme ses frais administratifs sont réduits, il est tourné à près de 95% vers l'action.

Une taxe sur les transactions financières ?

La Commission européenne propose de créer une taxe sur les transactions financières, qui fera contribuer le système financier de manière plus juste aux dépenses publiques. Si une partie de cette taxe est prélevée pour le budget européen, cela soulagera d'autant les budgets nationaux.

Un encadrement sur sept ans

Les budgets de l'Union sont programmés par périodes de sept ans, pour lesquelles le Parlement européen et le Conseil fixent des **plafonds de dépenses** (à l'unanimité des États membres) et adoptent les grands programmes de financement. Ce **cadre financier pluriannuel** garantit que le budget de l'Union ne «dérage» pas, tout en permettant à ses actions de s'inscrire dans la durée.

Un budget pour la solidarité, la croissance et l'emploi

La priorité va au développement social et territorial (33% du budget) et à l'éducation, la recherche, l'innovation et les entreprises (12% du budget). Longtemps dominante, la politique agricole représente encore 30% du budget pour les aides aux agriculteurs et 10% pour le développement rural.

Le reste du budget est consacré notamment aux actions extérieures de l'Union, à la sécurité et la citoyenneté.

L'administration ne représente que 6% du budget de l'Union. Le personnel des institutions compte moins de 50 000 personnes, l'équivalent du personnel d'une grande ville ou d'un ministère de taille moyenne.

Des contrôles stricts

A l'intérieur du cadre pluriannuel, le **Parlement européen** et le Conseil votent chaque année le budget de l'Union pour l'année suivante, puis en contrôlent l'exécution.

Le budget est **dépensé à 80% sous l'autorité des administrations nationales ou régionales. Seulement 20% sont exécutés directement par la Commission.**

Les dépenses sont contrôlées par la **Cour des comptes européenne** et par l'**Office européen de lutte antifraude**.

En cas d'erreurs ayant une incidence budgétaire et bien sûr en cas de fraude, l'Union récupère les sommes versées indûment.

Déficit interdit !

C'est une règle inscrite dans les traités : il ne peut y avoir de déficit et les excédents éventuels sont reversés aux États membres.

Le saviez-vous ?

Les soupçons de fraude ne touchent que 0,2% du budget de l'Union.

L'Union européenne
pourquoi ? comment ?



PARLEMENT EUROPÉEN
Bureau d'information à Marseille



BIEN PLUS QUE BRUXELLES

*L'Union européenne est souvent jugée trop lointaine.
Elle est pourtant présente partout en Europe.*

-  Les institutions de l'Union européenne.
-  Les Représentations de la Commission européenne et Bureaux du Parlement européen rapprochent les institutions des Européens.
-  Les agences européennes et organismes décentralisés remplissent des tâches spécialisées pour le compte de l'Union.
-  Les instituts du Centre commun de recherche fournissent un soutien scientifique et technique aux politiques de l'Union.

Quelques exemples !

Valenciennes :
l'Agence ferroviaire européenne.

Paris :
la Représentation de la Commission européenne et le Bureau d'information du Parlement européen en France.
L'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne.
L'Autorité européenne des marchés financiers.

Angers :
l'Office communautaire des variétés végétales.

Francfort : la Banque Centrale européenne.

Varsovie :
FRONTEX : l'Agence européenne pour la gestion des frontières extérieures.

Prague : l'Agence du GNSS européen GSA

Vienne : l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Strasbourg :
le Parlement européen

Marseille :
la Représentation régionale de la Commission européenne en France et le Bureau d'information pour le Sud-est du Parlement européen.

L'Europe à votre porte
Il existe aussi des **réseaux d'information** sur l'Union dans tous les pays européens.
Pour des contacts près de chez vous : <http://europa.eu/france>

L'Union européenne
pourquoi ? comment ?



PARLEMENT EUROPÉEN
Bureau d'information à Marseille





D'AUTRES STRUCTURES QUI FONT L'EUROPE

*L'Union européenne est un système politique unique au monde.
Mais d'autres structures, complémentaires, contribuent aussi
à la coopération entre les pays d'Europe. Voici trois d'entre elles.*



L'OTAN

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est une **alliance militaire** conclue en 1949. Elle réunit de nombreux pays occidentaux, dont la majorité des pays de l'Union européenne, ainsi que le Canada, les États-Unis, l'Islande, la Norvège et la Turquie.

L'Union européenne entretient un partenariat étroit avec l'OTAN. Mais elle développe aussi sa propre **politique de sécurité et de défense commune**.

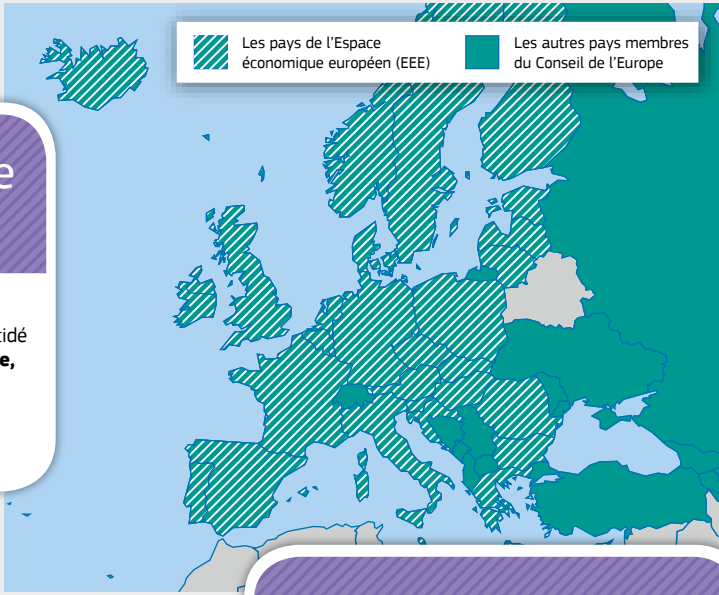
De plus, l'Union européenne respecte la neutralité de certains de ses pays membres : Autriche, Finlande, Irlande, Malte et Suède qui ne font pas partie de l'OTAN.



L'Espace économique européen

Cet espace réunit l'Union européenne et des pays voisins qui, sans être membres de l'Union, ont décidé de participer au marché unique européen : **Islande, Lichtenstein et Norvège**.

Des accords spécifiques existent par ailleurs avec la **Suisse**.



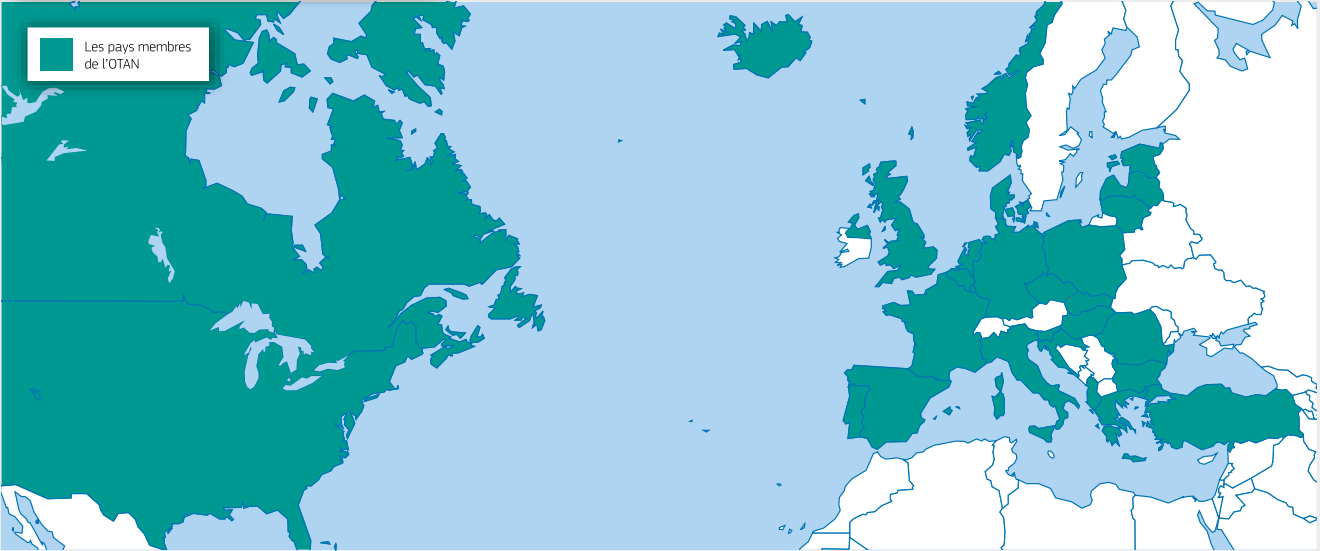
Le Conseil de l'Europe

Créée en 1949, cette organisation réunit 47 États, dont tous les pays de l'Union européenne mais aussi la Russie, la Turquie, l'Ukraine, les pays du Caucase... Son siège est à Strasbourg.

Elle œuvre notamment pour la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit avec la **Convention européenne des droits de l'homme**.

Une juridiction supranationale, la **Cour européenne des droits de l'homme**, peut être saisie par tout individu estimant qu'un État viole les droits garantis par la Convention.

Ne pas confondre !
Le Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale, n'a rien à voir avec le Conseil européen qui réunit les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Union européenne.



L'Union européenne
pourquoi ? comment ?



PARLEMENT EUROPÉEN
Bureau d'information à Marseille



UNE UNION CONSTRUITE AVEC VOUS

Un grand chantier, la justice

De plus en plus de citoyens vivent et travaillent dans d'autres États membres. Il est essentiel de leur faciliter la tâche en créant un espace de justice à l'échelle européenne.

Il s'agit de garantir les **droits fondamentaux** des citoyens et leur droit à la justice partout dans l'Union, notamment pour résoudre les **litiges transfrontaliers** sur des sujets tels que divorce et droit de la famille, propriété et successions, contrats et transactions commerciales...

... mais aussi **en matière pénale** : coopération judiciaire, cohérence des sanctions, normes minimales pour garantir le droit à un procès équitable et les droits des victimes de la criminalité.

Dans ces domaines, les compétences de l'Union n'ont été affirmées que progressivement. C'est un chantier récent où des décisions fondamentales restent à prendre.

La Commission veut votre avis

Sur la justice comme sur tout ce qui touche aux droits des citoyens, la Commission européenne souhaite connaître votre expérience et votre avis. Cela l'aidera à définir les initiatives à proposer pour améliorer la situation.

Toutes les consultations de la Commission sont disponibles sur <http://europa.eu/yourvoice>

Un grand débat, les frontières

Le débat continue sur la **gestion commune des frontières** de l'Union.

Sommes-nous décidés à préserver l'**espace Schengen**, c'est-à-dire notre libre circulation au sein de l'Union ? Ou reverrons-nous les barrières, les queues et les contrôles aux frontières intérieures, avec les coûts qu'ils impliquent ?

Question liée, sommes-nous prêts à mettre en place de véritables politiques communes d'asile et d'immigration et à mettre en commun le contrôle de nos **frontières extérieures** ?

Ou nous en remettrons-nous à des politiques et des contrôles nationaux pas ou peu coordonnés, plus coûteux et probablement moins efficaces ?

Sur de telles questions, les partis politiques nationaux prennent souvent des positions tranchées. C'est en votant et en participant au débat national que vous déciderez de l'avenir du projet européen.

Et pour décider en connaissance de cause, un conseil : **informez-vous !**

L'Union européenne n'est pas figée. De grands chantiers sont en cours, de grandes questions font débat. En voici deux exemples. C'est à tous les citoyens qu'il revient de dessiner l'Europe de demain, par leur vote, leur participation au débat public et leur action.

Les députés européens vous représentent

Toutes leurs coordonnées sont sur <http://www.europarl.europa.eu>



Informez-vous !

Europe Direct est là pour vous informer et vous aider sur toutes les questions qui touchent à l'Union européenne, des plus pratiques aux plus fondamentales : il suffit de composer le numéro gratuit unique : **00.800.6.7.8.9.10.11** ou de contacter les **centres d'information Europe Direct** présents dans toutes les régions françaises. Coordonnées sur <http://europa.eu/france>

L'Union européenne
pourquoi ? comment ?



PARLEMENT EUROPÉEN
Bureau d'information à Marseille

